

Nombre de  
membres en  
exercice

**27**

Présents et  
représentés

**22**

## **EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉCISIONS DU BUREAU DU GRAND ANNECY**

**SEANCE du 4 JUIN 2021**

L'an deux mille vingt et un  
Le quatre du mois de juin à huit heures

Le BUREAU du Grand Anecy, dûment convoqué en séance officielle le vingt huit mai deux mille vingt et un, s'est réuni en séance Ordinaire sous la présidence de Frédérique LARDET, Présidente.

### Délibération

Date  
d'affichage

9 JUIN 2021

Déposée en  
Préfecture le

8 JUIN 2021

### Etaient présents

Jean-Pascal ALBRAN, Etienne ANDRÉYS, Christian ANSELME, Pierre BRUYERE, Sandrine DALL'AGLIO, Samuel DIXNEUF, Fabienne DULIEGE, Denis DUPERTHUY, Gilles FRANÇOIS, Ségolène GUICHARD, Charlotte JULIEN, Frédérique LARDET, Bruno LYONNAZ, Viviane MARLE, Jean-Claude MARTIN, Thomas MESZAROS, Aurélien MODURIER, Alexandre MULATIER-GACHET, Monique PIMONOW, Marc ROLLIN, Didier SARDA, Jean-Louis TOÉ

### Etaient excusés

François ASTORG, François LAVIGNE-DELVILLE, Eric PEUGNIEZ, Christian ROPHILLE, Thomas TERRIER

Charlotte JULIEN est désigné(e) en qualité de Secrétaire de séance

## **OBJET**

### **COLLECTE ET TRAITEMENT DES CONSOMMABLES D'IMPRESSION USAGÉS - CONVENTION AVEC LA SOCIÉTÉ PRINTERREA**

En avril 2017, le Grand Anecy a signé avec la société Collectors une convention pour la récupération sur les déchèteries des consommables informatiques vides ou usagés (cartouches usagées). Le 12 avril 2021, Collectors nous informait avoir cédé à l'entreprise Printerrea son activité de collecte des consommables d'impression usagés et l'ensemble des conventions liées à ce marché.

La société Printerrea propose au Grand Anecy de signer une nouvelle convention. Celle-ci prévoit la mise à disposition de conteneurs de collecte sur l'ensemble des déchèteries du Grand Anecy, la collecte et le traitement gratuit. Elle prévoit également une rémunération de la collectivité sur la base du tarif de rachat en vigueur à la date de la réception chez Printerrea. Le prix de rachat actuel est de 1 000 € TTC la tonne pour les cartouches à têtes d'impression. Les autres produits ne donnent pas lieu à un tarif de rachat.

Le présent contrat est établi pour une durée de 5 ans. Il sera renouvelé à échéance par tacite reconduction pour une durée de 5 ans sauf dénonciation par l'une ou l'autre des parties en respectant un délai de préavis de 3 mois.

**LE BUREAU DECIDE :**

- d'approuver la convention avec Printerrea ;
- d'autoriser la Présidente du Grand Annecy à signer la convention avec Printerrea ainsi que toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

**LA DÉCISION A ÉTÉ ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

Voix POUR : 22

AINSI DELIBERE,

Pour extrait conforme  
Pour la Présidente et par délégation,  
Le Directeur Général,

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized 'S' followed by a horizontal line extending to the right.

Sébastien LENOIR.